



BADMINTON CLUB TERRES de MONTAIGU

Saison 2023 - 2024 • Dossier d'inscription

Commission Adhérents : inscriptionbctm@gmail.com

www.badmontaignu.fr

Bienvenue au B.C.T.M. !

Vous souhaitez vous inscrire ou réinscrire au **Badminton Club Terres de Montaignu** ?

LISEZ ATTENTIVEMENT et **ENTIÈREMENT** ce dossier dans lequel vous trouverez **TOUTES LES INFORMATIONS** à savoir : tarifs, horaires et lieu d'entraînement, modalités d'inscription, etc.

1. Badminton Club Terres de Montaignu :

Le BCTM, association loi 1901 créée en 1993 (30 ans déjà !), est un club affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBad). À ce titre, il accueille un public loisir et compétiteur. Son école de jeunes est labellisée, les entraînements sont assurés par un cadre diplômé, assisté de bénévoles du club et parents volontaires.

2. Inscription :

Cette année, le club vous permet de faciliter vos démarches d'inscription grâce au site HelloAsso.

Pour cela, vous pouvez payer votre cotisation directement par virement :

- En suivant le lien : <https://www.helloasso.com/associations/association-badminton-terres-de-montaignu/adhesions>

Le dossier d'inscription doit **obligatoirement** comporter les pièces suivantes :

Document	Démarche HelloAsso	Dossier complet papier
Fiche d'inscription	Site HelloAsso	Ou impression de la page 5 de ce dossier, complété et signé et - envoi par mail à inscriptionbctm@gmail.com - ou déposé dans boîte postale
Règlement de la cotisation	Par virement sur le site HelloAsso	Ou Chèque à l'ordre du B.C.T.M., chèques ANCV, coupons sport, etc., déposé dans la boîte postale
Chèque de caution de 15 €	/	Chèque unique à l'ordre du B.C.T.M., déposé dans boîte postale
Attestation de santé Attestation parentale et « À prévenir en cas d'urgence » (pour les mineurs) Questionnaire de santé Certificat médical (pour 1 ^{ère} licence adulte, et < 3 ans si renouvellement licence adulte)	/	Impression de la page 6 de ce dossier, complété et signé et - envoi par mail à inscriptionbctm@gmail.com - ou déposé dans boîte postale

ATTENTION ! Tout dossier INCOMPLÉT sera refusé.

► Une fois votre inscription validée, la licence sera envoyée par e-mail par la Ligue. Surveillez qu'elle n'arrive pas dans votre dossier SPAM !

3. Catégories :

	Minibad	Poussin		Benjamin		Minime		Cadet	
		1	2	1	2	1	2	1	2
Année de naissance	2016 et après	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008

- **JUNIOR** : Né en 2006 et 2007, considéré comme joueur ADULTE.
- **SENIOR** : Né en 2005 et avant. [Vétéran : Né en 1983 et avant]

4. Horaires :

Jours	Horaires	Catégories	Observations
Lundi	18h30 - 22h	Adultes	Jeu libre / Loisirs et Compétiteurs
Mardi	20h - 22h	Adultes	Créneau Compétiteurs
Mercredi	18h30 - 22h	Cadets - Adultes	Jeu libre
Jeudi	18h - 19h	Minibad + Poussins + Benjamins	Entraînement dirigé *
Jeudi	18h45 - 20h15	Minimes + Cadets	Entraînement dirigé *
Jeudi	20h15 - 22h	Adultes	Créneau Compétiteurs
Vendredi	18h30 - 20h30	Créneau Famille **	Jeu libre **
Samedi	10h - 11h30	Minimes + Cadets	Entraînement dirigé *

* Dans la limite des places disponibles. Un seul créneau par joueur.

** Créneau « Famille » réservé aux licenciés adultes loisirs et compétiteurs et aux jeunes accompagnés d'au moins un parent licencié dans le club.

5. Lieu : PÔLE SPORTIF LÉONARD DE VINCI • Salle du Prieuré

11 rue du Fromenteau - 85600 MONTAIGU-VENDÉE.

6. Début de la saison : LUNDI 28 AOÛT 2023 POUR LES ADULTES

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 POUR LES ENTRAÎNEMENTS DIRIGÉS

7. Tarifs :

Catégories	LICENCE
Minibad	60 €
Poussin et Benjamin	80 €
Minime et Cadet	110 €
Loisirs	85 €
Compétiteurs	110 €
Joueur licencié dans un autre club <u>affilié FFBad*</u>	40 €

* Remplir la fiche d'inscription et fournir une attestation de licence de votre autre club.

INFO ► Votre licence vous permet de participer à tous les tournois FFBad.

8. Parrainage :

Si vous amenez un nouvel adhérent, vous bénéficierez d'une remise de 10 € sur votre cotisation (remboursement réalisé ultérieurement ; merci de ne pas déduire vous-même les 10€).

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- Le parrain était adhérent au BCTM lors de la saison 2022-2023.
- Le filleul doit être un nouvel adhérent, n'ayant jamais été licencié au BCTM et devra prendre une licence adulte compétiteur, loisir ou jeune (et non "licencié extérieur").
- Valable dans la limite de 2 personnes parrainées.

9. Certificat médical / Questionnaire de santé / Attestation :

▶▶ **JUNIORS** : le **certificat médical n'est plus obligatoire pour les jeunes nés en 2007 et après**. Il faut remplir le **questionnaire de santé**, téléchargeable sur notre site internet

▶▶ Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, consultez un médecin en lui montrant le questionnaire.

▶▶ Si vous avez répondu NON à toutes les questions, joignez à la fiche d'inscription l'**attestation** (également disponible sur notre site internet) dûment remplie.

▶▶ **ADULTES** :

PREMIÈRE PRISE DE LICENCE	RENOUVELLEMENT DE LICENCE	
Joindre le <u>certificat médical</u> de non-contre-indication	Si mon certificat médical a + de 3 ans	Si mon certificat médical a - de 3 ans
	Fournir un nouveau <u>certificat médical</u>	Remplir le questionnaire de santé et joindre une <u>attestation</u> OU Joindre un nouveau <u>certificat médical</u>

ATTENTION ! Le Certificat Médical étant valable 3 ans, pensez à en garder une copie pour contrôler la date à laquelle il a été fait.

10. Caution « Bénévole » :

Un chèque de caution de 15 € est demandé à l'inscription (un seul chèque par famille en cas de plusieurs inscriptions). Il est détruit en fin de saison en cas de participation à au moins une manifestation (exemples : tenue du bar, de la table de marque, installation du matériel, encadrement des jeunes en soutien à l'entraîneur, etc.) Dans le cas contraire, le chèque est encaissé en fin de saison.

11. Encadrement jeunes :

Il est demandé à chaque parent de se positionner au moins sur une séance d'entraînement dans l'année pour aider à l'encadrement. Cette participation rentre en compte dans le remboursement du chèque de caution « bénévole ».

12. Matériel :

Les raquettes sont à la charge des joueurs mais le club en met à disposition en dépannage uniquement. Les volants en plumes sont fournis par le club pour les compétitions officielles. Des volants en plastique sont fournis par le club sur les créneaux de jeu libre.

13. Compétitions Jeunes :

Compétitions individuelles par catégorie dont les frais d'inscription sont pris en charge par le club, les **Trophées Départementaux Jeunes (TDJ)** déterminent les champions départementaux de la saison (8-9 samedis ou dimanches dans la saison).

► Pour la progression des jeunes, **la participation aux compétitions est fortement encouragée.**

14. Championnat Senior :

Une réunion sera organisée en début de saison au Pôle Sportif Léonard de Vinci pour constituer les équipes et transmettre des informations aux nouveaux inscrits. La date vous sera communiquée ultérieurement.

► Commission Vie Sportive → championnatbctm@gmail.com

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Commission Jeunes :

Mickaël DURET
jeunesbctm@gmail.com

Commission Adhérents :

Ingrid CAULE
inscriptionbctm@gmail.com

Co-Présidents :

Ingrid CAULE et Matthieu DUBOURG
presidentbctm@gmail.com

BADMINTON CLUB TERRES de MONTAIGU - www.badmontaigu.fr

Suivez-nous également sur Facebook, Twitter et Instagram : [#badmontaigu](https://www.instagram.com/badmontaigu)

Badminton Club Terres de Montaigu • B.C.T.M.

FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

www.badmontaigu.fr • inscriptionbctm@gmail.com



1. État civil : (remplir les champs ci-dessous **de manière lisible** SVP)

<input type="checkbox"/> NOUVELLE LICENCE	<input type="checkbox"/> RENOUELEMENT	Représentant légal		
<input type="checkbox"/> M ^{lle}	<input type="checkbox"/> M.	Adhérent	Parent 1 (si adhérent <18ans)	Parent 2 (si adhérent <18ans)
Nom				
Prénom				
Date et lieu de naissance	Né(e) le : / / à :			
Adresse				
Code Postal				
Ville				
Tél. / Portable				
E-mail (obligatoire) @			

▶ Je suis parrainé(e) par :

2. Catégorie :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Minibad (né en 2016 et après) | <input type="checkbox"/> Benjamin 1 (né en 2013) | <input type="checkbox"/> Minime 2 (né en 2010) |
| <input type="checkbox"/> Poussin 1 (né en 2015) | <input type="checkbox"/> Benjamin 2 (né en 2012) | <input type="checkbox"/> Cadet 1 (né en 2009) |
| <input type="checkbox"/> Poussin 2 (né en 2014) | <input type="checkbox"/> Minime 1 (né en 2011) | <input type="checkbox"/> Cadet 2 (né en 2008) |
| <input type="checkbox"/> Loisir | <input type="checkbox"/> Compétiteur | |

3. Cadet / Minime, créneau souhaité :

- Jeudi 18h45-20h15 Samedi 10h-11h30 Pas d'importance

4. Attestation :

- Je souhaite une attestation d'inscription (de mon enfant) pour mon entreprise (CE, etc.)

5. Site Internet :

- En cochant cette case, je refuse que le club diffuse m(l)a photo (de mon enfant) sur le site Internet.

6. Engagement :

- Je certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du club et m'engage à le respecter.

Fait le : Signature du représentant légal :

- Fiche d'inscription
- Attestation de santé
- Règlement de la cotisation
- Chèque de caution de 15€
- Attestation parentale

Par courrier à :

Ingrid CAULE / Inscriptions BCTM
12 rue des Deux Mares - Boufféré
85600 MONTAIGU-VENDÉE



ATTESTATION

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e),

NOM : _____

PRÉNOM : _____

en ma qualité de représentant légal de :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :

• ATTESTATION PARENTALE POUR LES MINEURS •

Nom, Prénom de l'enfant :

Je soussigné(e) M. Mme agissant en qualité de père mère tuteur tutrice autorise pour mon enfant (mon/ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

Fait le : Signature du représentant légal :

Informations complémentaires (*asthme, allergies (dont allergies alimentaire), etc.*) :

• À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE •

M. / Mme : M. / Mme :

Tél. Tél.

A IMPRIMER, REMPLIR ET ENVOYER PAR MAIL OU POSTALE



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Document révisable chaque année en Assemblée Générale.

Les modifications par rapport à la version précédente sont portées **en jaune** dans le document.

Titre 1 – RAPPEL DE L’OBJET

1. Le Badminton Club Terres de Montaigu, signe B.C.T.M., est une association régie par la loi 1901, ayant pour but la pratique sportive du badminton. La formation et le perfectionnement des joueurs et animateurs, la promotion et la valorisation de ce sport.
2. Le B.C.T.M. est affilié à la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Tous les adhérents à l’association reçoivent une licence fédérale leur permettant de participer aux différentes activités proposées par les instances fédérales.

Titre 2 – COMITÉ DIRECTEUR ET COMMISSIONS

3. Le B.C.T.M. est administré par un Conseil d’Administration et fonctionne en Commissions. Chaque responsable de commission est obligatoirement un membre du Conseil d’Administration du club, élu conformément aux statuts.
4. Tout membre du club de plus de 16 ans, à jour de sa cotisation, peut faire partie d’une commission. La demande pour intégrer une commission doit être formulée auprès du responsable de la Commission et être validée par le Conseil d’Administration, à n’importe quel moment de la saison.
5. Liste des commissions : Adhérents – Communication/Partenariat – Vie sportive – Jeunes – Tournois.

Titre 3 – INSCRIPTIONS

6. Les demandes d’inscription sont constituées de :
 - 1) Une fiche d’inscription
 - 2) Une photo d’identité récente (pour les nouveaux adhérents)
 - 3) Un certificat médical ou une attestation de santé
 - 4) Un chèque du montant de la cotisation
 - 5) Un chèque de caution bénévole.
7. L’inscription n’est effective qu’à la remise du dossier complet à un membre du Conseil d’Administration du club, ou à la réception du dossier complet à l’adresse indiquée sur la fiche d’inscription.
8. Les dossiers d’inscription sont téléchargeables sur le site officiel du BCTM (www.badmontaigu.fr)
9. Les dossiers d’inscription incomplets ou illisibles ne pourront être pris en considération.
10. Le B.C.T.M. autorise toute personne à **deux séances** d’entraînement gratuites avant son inscription définitive, sous réserve que cette personne se fasse connaître auprès d’un membre du Conseil d’Administration. Cette séance gratuite s’effectue sous entière responsabilité de la personne qui la sollicite.
11. Une personne non licenciée dans un autre club affilié, souhaitant pratiquer sur une période inférieure ou égale à trois mois (en formation, par exemple), est acceptée sous réserve qu’elle fournisse la fiche d’inscription complétée, et qu’elle acquitte un droit d’adhésion égal au montant de la licence Fédération.
12. Une personne déjà licenciée dans un autre club, souhaitant pratiquer au B.C.T.M. est acceptée sur les créneaux d’entraînements hebdomadaires (hors entraînements encadrés), sous réserve qu’elle fournisse **une attestation de licence FFBaD**, et qu’elle acquitte un droit d’accès forfaitaire de 40 €.
13. Une personne ayant obtenu sa licence au B.C.T.M. mais devant arrêter la pratique pour cas de force majeure (raisons professionnelles ou familiales, études, état de santé) sera remboursée du montant de la différence entre le montant de sa cotisation initiale et le montant de la licence Fédération, sous réserve que la durée de pratique n’excède pas 4 mois.

Titre 4 – COTISATION, ASSURANCE

14. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l’Assemblée Générale des adhérents, sur proposition du Conseil d’Administration (art. 2 des statuts). Elle comprend le coût de la licence fédérale et les droits d’adhésion à l’association. Différents montants de cotisation sont proposés, selon l’offre choisie ou les catégories d’âge.
15. Le montant de la cotisation est au plein tarif pour les inscriptions reçues jusqu’au 31/12, puis à 75% pour la période du 1er janvier au 31 mars. Au-delà du 31 mars, les inscriptions ne sont pas acceptées.
16. Le montant de la licence fédérale comprend une assurance contractée par la FFBaD pour tous les titulaires de cette licence. Une documentation sur l’étendue des garanties peut être fournie à l’adhérent sur simple demande au siège de l’association, ou sur le site de la FFBaD (www.ffbad.org).
17. La couverture de l’adhérent par l’assurance FFBaD est effective à la date de réception par la Ligue régionale du paiement de la licence (Art 5.3.6 du règlement fédéral). Avant cette échéance, le B.C.T.M. se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de l’adhérent.
18. La durée de validité de la licence fédérale est celle de la saison sportive, qui commence le 1er septembre et s’achève le 31 août de l’année suivante.
19. Le statut de club affilié permet la prise en compte des coupons PassSport délivrés aux étudiants par la Région des Pays de La Loire. La cotisation due au club est alors diminuée de la valeur du coupon.

20. Cotisation dégressive : en cas d'inscription multiple dans une même famille, le montant de la cotisation due est de : 100% pour les deux premières licences, 75% pour la 3e licence, 50% pour la 4e, gratuite pour la 5e et les suivantes.
21. Le club ne prend pas en charge les frais éventuels liés aux visites médicales obligatoires pour surclassements, sauf si c'est à la demande expresse du club.

Titre 5 – FONCTIONNEMENT

22. Début de saison : Le début de la saison sportive est mentionné sur le dossier d'inscription (note d'information).
23. Déroulement des séances d'entraînements :
Les entraînements Adultes peuvent être libres ou encadrés selon la saison et les horaires.
Les joueurs sont responsables du matériel mis à leur disposition, de leur mise en place et de leur rangement en fin de séance.
Les matchs se déroulent en simple ou en double en fonction du nombre de terrains disponibles. En cas de forte affluence, la « réservation » d'un terrain par un moyen quelconque est interdite. Les joueurs sont tenus de laisser les terrains et les tribunes propres (pas de volant usé sur les terrains, pas de bouteille vide, etc.).
24. Manifestations. L'association organise dans l'année les manifestations décidées par le Conseil d'Administration. Pour chacune d'elles, les adhérents reçoivent une information spécifique, par voie d'affichage (panneau d'affichage en salle), par mail, sur le site Internet.
Ces manifestations peuvent être de type Loisir ou officielles. La participation à ces manifestations n'est pas obligatoire.

Titre 6 – JEUNES

25. Le B.C.T.M. accueille les jeunes en principe à partir de 5 ans (Mini-Bad).
26. Les jeunes restent sous l'autorité de leurs parents jusqu'à l'arrivée du responsable sur le lieu d'entraînement, et à partir de l'horaire de fin de cours. Les bénévoles encadrant les jeunes n'assurent pas leur surveillance en dehors des horaires prévus.
27. Des créneaux horaires spécifiques sont réservés à l'entraînement des jeunes. Le créneau Adultes du mercredi (18h30-22h) est également ouvert aux Cadets **et Minimes**, et sous réserve de disponibilité de terrains.

Titre 7 – COMPÉTITION JEUNES ET ADULTES

28. Des membres du club sont désignés, chaque année, responsables des équipes engagées en compétitions fédérales organisées par le Comité Départemental de Vendée (CODEP 85) ou par la ligue PDL.
29. Les adhérents adultes souhaitant participer au championnat départemental Senior se font connaître auprès du responsable de Commission Vie Sportive par le biais des fiches d'inscription ou lors des entraînements.
30. La date des compétitions est transmise par les responsables dès que les calendriers sont établis par les organismes fédéraux.
31. Le transport sur le lieu des compétitions est à la charge de l'adhérent (à la charge des parents pour les jeunes).
32. Frais d'inscriptions aux compétitions et tournois :
Pour les adultes :
 - La participation aux compétitions organisées par le CODEP 85 est gratuite.
 - Les frais d'inscriptions aux différents tournois sont à la charge de l'adhérent.
Pour les jeunes :
 - Les inscriptions aux compétitions départementales sont à la charge du club.
 - Pour les compétitions de niveau régional, le club rembourse un montant forfaitaire de 25€ (avec justificatif).
33. La participation aux compétitions implique le respect du règlement général défini par la FFBD, et des règles particulières définies par les clubs organisateurs.

Titre 8 – RESPONSABILITÉS DE L'ADHÉRENT

34. Les sanctions administratives applicables au club sont celles définies dans le règlement disciplinaire de la FFBD.
35. Toute personne jouant sans être inscrite, dégage le club de toute responsabilité, en cas de dommages corporels reçus ou provoqués par elle, et s'engage à remplacer le matériel dégradé par ses actions.
36. Toute personne déposant une demande d'inscription accepte le présent règlement intérieur sans condition.

Titre 9 – INTERNET, PROTECTION DES MINEURS

37. Le club dispose d'un site Internet – www.badmontaigu.fr – dont l'objet est conforme à l'objet de l'association.
38. Les tuteurs légaux des adhérents non majeurs, en acceptant le présent règlement, autorisent, sous réserve de l'article 39 ci-après, la diffusion sur ce site de photos des adhérents ayant un rapport avec la pratique du badminton ou la vie du club.
39. Les adhérents, ou les tuteurs légaux des adhérents mineurs, ne souhaitant pas voir diffuser leurs photos sur le site du club doivent le mentionner sur la fiche d'inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Fait à Montaigu-Vendée, en deux exemplaires originaux, le 2 juillet 2021.

La co-président
Ingrid CAULE



Le Co-Président
Matthieu DUBOURG



La Secrétaire
Magalie BURG

